

20 nov 2017 -16:57

Des soins supplémentaires pour les détenus avec une problématique de drogues

Maggie De Block, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique a alloué des moyens pour l'accompagnement sur mesure des détenus avec une problématique de drogue. Elle a soumis cette initiative aujourd'hui, 20 novembre 2017, à la Conférence interministérielle Santé publique.

La Ministre De Block: « La consommation de drogues dans nos prisons est problématique, aussi bien pour les détenus que pour le personnel pénitentiaire. Afin d'améliorer cette situation, nous souhaitons que les détenus avec une problématique de drogues reçoivent des soins sur mesure. Parce que tous nos citoyens méritent les meilleurs soins possibles, y compris les personnes dans nos prisons. »

Malgré les tentatives quotidiennes des prestataires de soins et les nombreux efforts de la Justice, l'usage de drogues et de médicaments reste élevé dans nos prisons belges. Cette situation est au sens littéral et figuré malsaine. L'usage de drogues comporte divers risques pour la santé et met sous pression le climat social en prison, tant pour les détenus que pour le personnel pénitentiaire.

À l'heure actuelle, l'offre de soins de santé dans nos prisons est insuffisante, notamment dans le domaine de l'assistance en matière de drogues et des soins de santé mentale en général. La Ministre fédérale de la Santé publique, Maggie De Block, veut changer cela et offrir à tous les détenus ayant un problème de drogue des soins sur mesure, adaptés au contexte pénitentiaire. Elle démarre en conséquence un projet dans les prisons de Hasselt, Lantin et Saint-Gilles / Berkendael dès le 15 décembre 2017 avec l'intention d'élaborer un modèle de soins en la matière.

Deux ans

Le projet sera échelonné sur une période de deux ans. Au cours de la première phase de six mois, des détenus feront l'objet d'un dépistage de la consommation de drogues, du risque de suicide et d'un double diagnostic. Les résultats de ce dépistage formeront la base pour le traitement d'une partie des détenus. Dans un premier temps, le groupe cible sera limité afin de s'assurer que les prestataires de soins puissent consacrer suffisamment de temps au traitement de leurs patients.

Un coordinateur à temps partiel sera engagé dans chacune des trois prisons. Cela rationalisera l'échange d'informations entre tous les prestataires de soins concernés, ce qui est crucial pour une orientation et un traitement adéquats.

Partenaires externes

Trois partenaires externes superviseront les projets: les asbl CAD Limburg, Fédito Wallonne et iCare. Ils possèdent une large expertise dans le domaine du traitement de la toxicomanie ou des soins de santé dans un contexte pénitentiaire. Pour la première phase, ils reçoivent chacun un budget de 125 000 euros. Avec cela, ils vont, entre autres, recruter des intervenants de soins pour offrir un soutien psychologique supplémentaire, en étroite collaboration avec les services médicaux des prisons.

Pour l'évaluation scientifique et l'accompagnement du projet, une équipe de recherche sera désignée.

Contacts

La ministre Maggie De Block Tijs Ruyschaert, attaché de presse +32 (0)478 39 40 52
Tijs.ruyschaert@minsoc.fed.be

Le ministre Koen Geens Sieghild Lacoere, porte-parole +32 (0)475 50 55 50 Sieghild.lacoere@just.fgov.be

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe &
Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be